STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

Dossier de la Régie de l'énergie: R-4151-2021

Cause tarifaire 2021-2022 d'Énergir

Le 9 septembre 2021

SÉ-AQLPA-1, Document 3
C-SÉ-AQLPA-0018

1 – La prévision de la demande 2021-2022 et le Plan d'approvisionnement 2021-2025

Les effets de la pandémie continuent à affecter l'économie. La reprise demeure encore incertaine.

Il est donc sage, comme Énergir le fait, de prévoir seulement une hausse modérée de l'inflation en 2021-2022 plutôt qu'une inflation plus prononcée, ainsi qu'une croissance modérée du PIB et de la demande.

Tableau 3

Hypothèses économiques

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Croissance du PIB québécois (%)	4,86	1,75	1,41	1,28
Taux d'inflation québécois (%)	1,99	1,92	1,97	1,97
Taux de change ($US/$CAN)	0,79	0,79	0,79	0,79

Pièce B-0126, Énergir-H, Doc. 1 Révisée, page 30, Tableau 3

Pire performance depuis la pandémie

Contraction surprise du PIB au deuxième trimestre

PHOTO MARCO CAMPANOZZI, ARCHIVES LA PRESSE

La baisse des exportations a contribué à la contraction économique du deuxième trimestre, dit Statistique Canada. Ci-dessus, un navire-citerne remontant le fleuve face au terminal de conteneurs Racine du port de Montréal.

(Ottawa) L'économie canadienne a connu son pire trimestre depuis le début de la pandémie, se contractant à un taux annualisé de 1,1 % entre avril et juin, et elle pourrait bien avoir reculé davantage en juillet, a indiqué mardi Statistique Canada.

Publié le 31 août 2021 à 9h08 | Mis à jour à 14h19

https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2021-08-31/pire-performance-depuis-la-pandemie/contraction-surprise-du-pib-au-deuxieme-trimestre.php

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

1 – La prévision de la demande 2021-2022 et le Plan d'approvisionnement 2021-2025

RECOMMANDATION NO. 1.2
LA PRÉVISION DE LA DEMANDE 2021-2022

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'accueillir les nouvelles prévisions d'Énergir précitées d'une inflation plus modérée de l'ordre de 1.9 %, ce qui est plus conservateur que les prévisions du Financial Times, mais rejoint le conservatisme des autorités ci-dessus indiquées, préoccupées par le ralentissement que les variants de la COVID-19 peuvent encore amener.

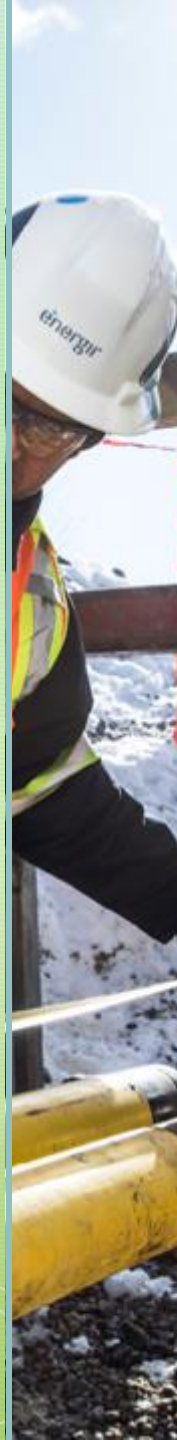

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

1 – La prévision de la demande 2021-2022 et le Plan d'approvisionnement 2021-2025

La prévision de la demande 2021-2022 et le Plan d'approvisionnement 2021-2025 d'Énergir doivent aussi éviter de sous-prévoir la croissance du coût du gaz naturel et des produits pétroliers (incluant taxes et SPEDE).

La prévision d'Énergir prévoit, au Québec, que le SPEDE applicable au gaz naturel et aux produits pétroliers demeurera inférieur aux taux de la taxe sur le carbone déjà fixés par le gouvernement du Canada pour les autres provinces jusqu'en 2030. Une telle sous-prévision est irréaliste. Il est irréaliste que le Québec, après avoir été un leader au Canada par son SPEDE, devienne soudainement le cancre environnemental du Canada avec des droits de polluer considérablement moindres que dans les autres provinces, ce qui transformerait le Québec en paradis des pollueurs. Rien ne supporterait une telle prévision.

Le Québec dispose de tous les outils voulus pour hausser son SPEDE (en créant une rareté des droits d'émission distribués gratuitement aux entreprises) ou en ajustant à la hausse des taxes connexes, ce qui lui permettra ainsi d'équivaloir le niveau de la nouvelle taxe fédérale.

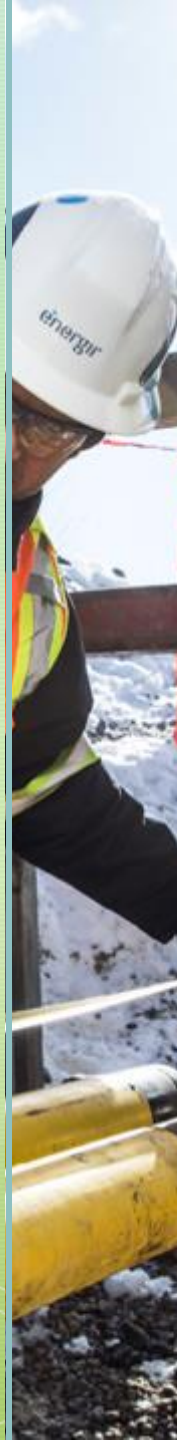

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

1 – La prévision de la demande 2021-2022 et le Plan d'approvisionnement 2021-2025

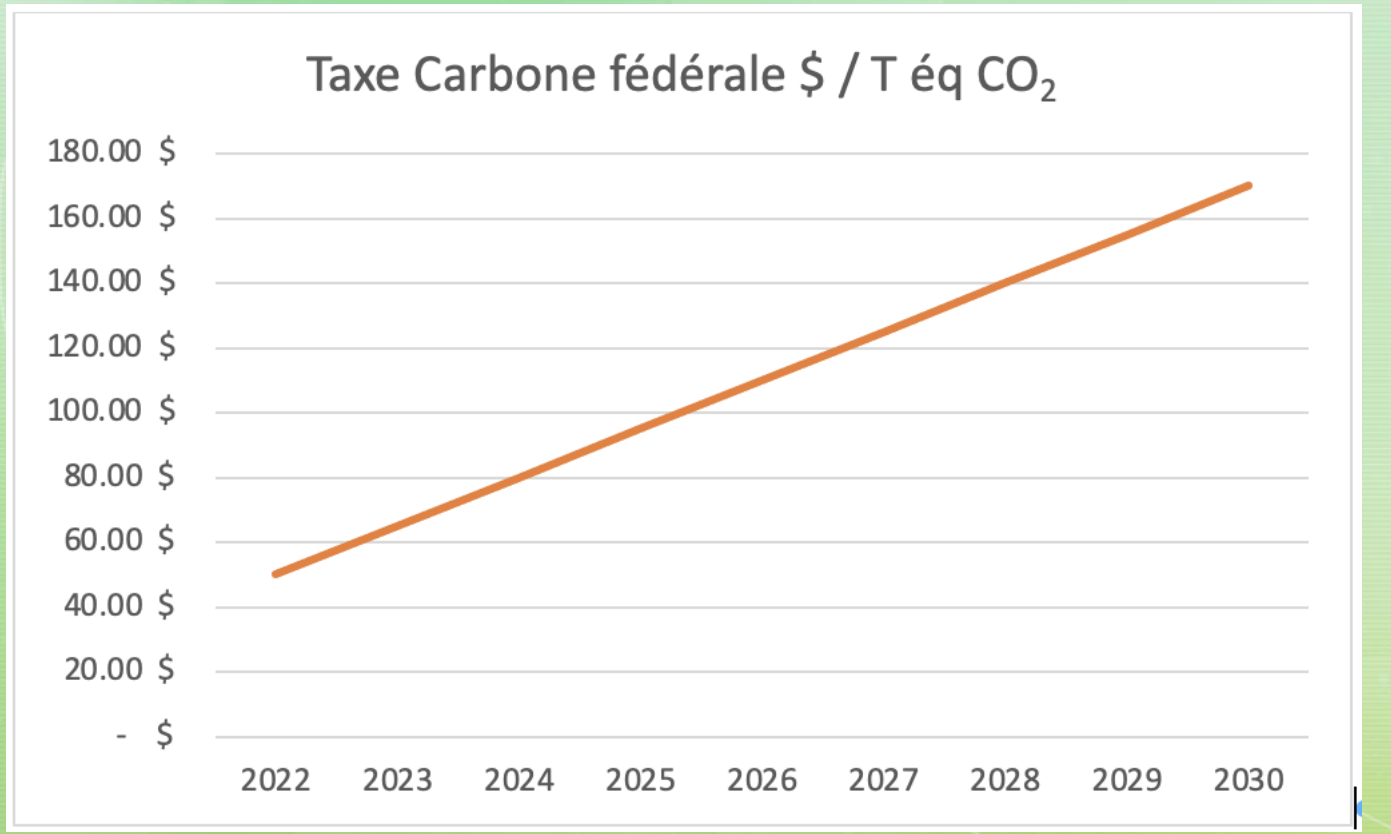

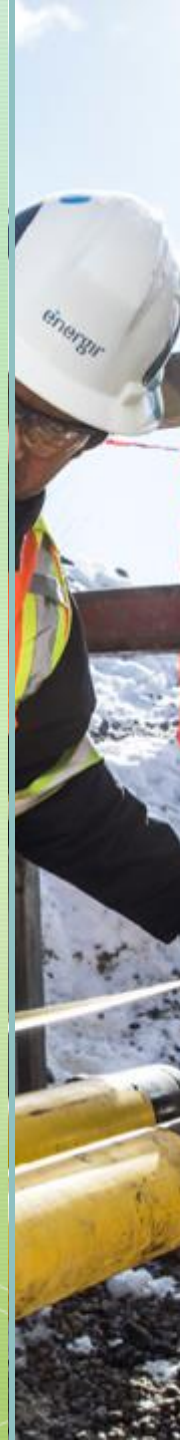

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

1 – La prévision de la demande 2021-2022 et le Plan d'approvisionnement 2021-2025

Il est même possible que la nouvelle taxe fédérale (et le SPEDE qui y serait similaire) soient rehaussés d'ici 2030, puisque le niveau prévu de la taxe fédérale de 2030 est déjà jugée insuffisant pour atteindre les cibles de réductions de GES.

(Il est déjà estimé par exemple qu'un niveau de 140 $/t. eq. CO_2 serait insuffisant à cet égard).

CADRER LE DÉPLOIEMENT ÉNERGÉTIQUE NÉCESSAIRE AUX CIBLES CLIMATIQUES QUÉBÉCOISES

- Le modèle *Dunsky* est **technico-économique**
  - Priorise l'action sur la base du coût à la tonne de CO_2 équivalente évitée;
  - L'efficacité énergétique, peu coûteuse, s'impose comme une priorité;
  - Ne modélise pas les possibles disruptions majeures (ex : hydrogène);
  - Ne tient pas compte des enjeux de développement; et
  - Tient compte des exportations.
- Le modèle *Dunsky* pose un **constat clair** sur le **prix du carbone** :
  - Un prix élevé du carbone (+ de 140$/T$_{éq\ CO_2}$ à l'horizon 2030) ne permet pas **à lui seul** d'atteindre les cibles;
  - Une action plus directe est nécessaire.
- La Feuille de route 2030 vise à :
  - Utiliser des bonnes énergies aux bons endroits;
  - Améliorer la balance commerciale québécoise;
  - Favoriser une énergie à bas coût et à fortes retombées économiques pour le Québec et les communautés;
  - Anticiper certains enjeux de gestion de pointe et de coûts en infrastructure liés à l'**électrification**; et
  - Favoriser l'économie circulaire.

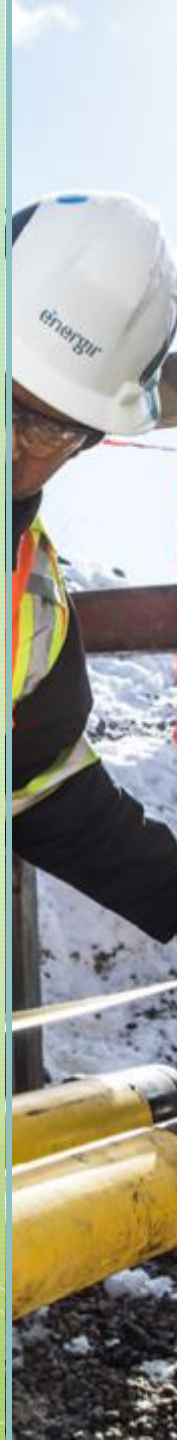

https://aqper.com/images/AQPER/2021Colloque/AQPER_feuillederoute_VF.pdf

1 – La prévision de la demande 2021-2022 et le Plan d'approvisionnement 2021-2025

RECOMMANDATION NO. 1.1.1
LA CROISSANCE PRÉVUE DU PRIX DU SPEDE

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de demander à Énergir de présenter une version révisée de sa prévision de la demande au Plan d'approvisionnement (2021-2025) et de sa « vision à long terme » qui tiendrait compte d'un scénario du SPEDE ajusté au taux de la taxe fédérale sur le carbone applicable à d'autres provinces. Des écarts de [Ce chiffre est confidentiel] de moins entre le scénario de croissance de SPEDE proposé par Énergir et celui où le SPEDE serait ajusté à la nouvelle taxe fédérale sont improbables.

Plus particulièrement, nous ne croyons pas qu'il soit plausible, comme Énergir le fait, de prévoir que le SPEDE se maintiendra à un niveau substantiellement inférieur à la taxe fédérale sur le carbone et donc de prévoir que, pour des motifs inexpliqués, le gouvernement du Québec décidera soudainement de s'abstenir d'utiliser les pouvoirs à sa disposition quant au plafonnement des droits d'émission et à la taxation, préférant plutôt devenir le cancre des provinces canadiennes et le paradis des pollueurs. Il est au contraire plus probable qu'improbable que le Québec ajustera sa taxation du carbone (SPEDE + autres taxes éventuelles) aux taux de la taxe fédérale applicable à d'autres provinces.

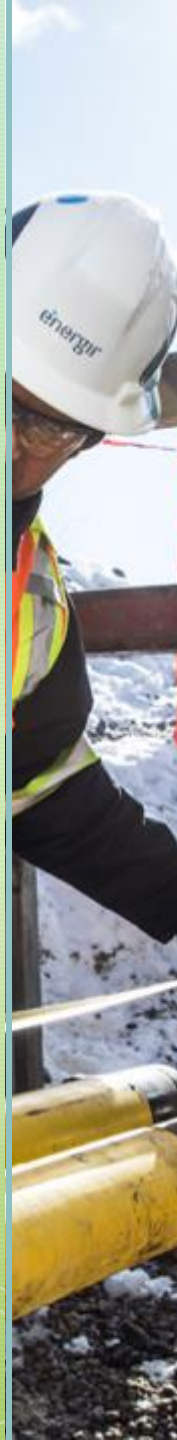

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

2 – Les charges de 2021-202 et l'étalement de l'impact tarifaire proposé par Énergir

« Temporiser la tempête parfaite pour préparer un ouragan parfait »

Les principes régulatoires reconnus par la Régie visent à éviter des étalements interannuels de hausses ou de baisses tarifaires et à respecter les périodes d'amortissement des comptes de frais reportés déjà établies (plutôt que de les faire varier arbitrairement chaque année, au cas par cas).

L'altération artificielle de -5.66% du revenu requis de 2021-2022 (proposée par Énergir) transmettrait aux années ultérieures des augmentations tarifaires indues.

Nous n'avons aucune garantie que l'évolution économique de ces autres années n'amènera pas à son tour d'autres hausses tarifaires qui s'ajouteront aux hausses qui auraient été reportées par l'artifice proposé par Énergir au présent dossier. Ceci risquerait à son tour ouvrir la discussion pour reporter artificiellement ces autres hausses.

Impact tarifaire 2021-2022

Service	Variation tarifaire initiale (%)	Variation tarifaire proposée au présent dossier (%)	Écart (%)
Fourniture (inventaire)	↓ 4,49	↓ 4,49	-
SPEDE (inventaire)	↓ 1,51	↓ 1,51	-
Distribution	↑ 20,96	↑ 16,78	↓ 4,18
Transport	↑ 48,81	↑ 32,04	↓ 16,77
Équilibrage	↑ 6,54	↑ 6,54	-
TOTAL	**↑ 23,35**	**↑ 17,69**	**↓ 5,66**

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

2 – Les charges de 2021-202 et l'étalement de l'impact tarifaire proposé par Énergir

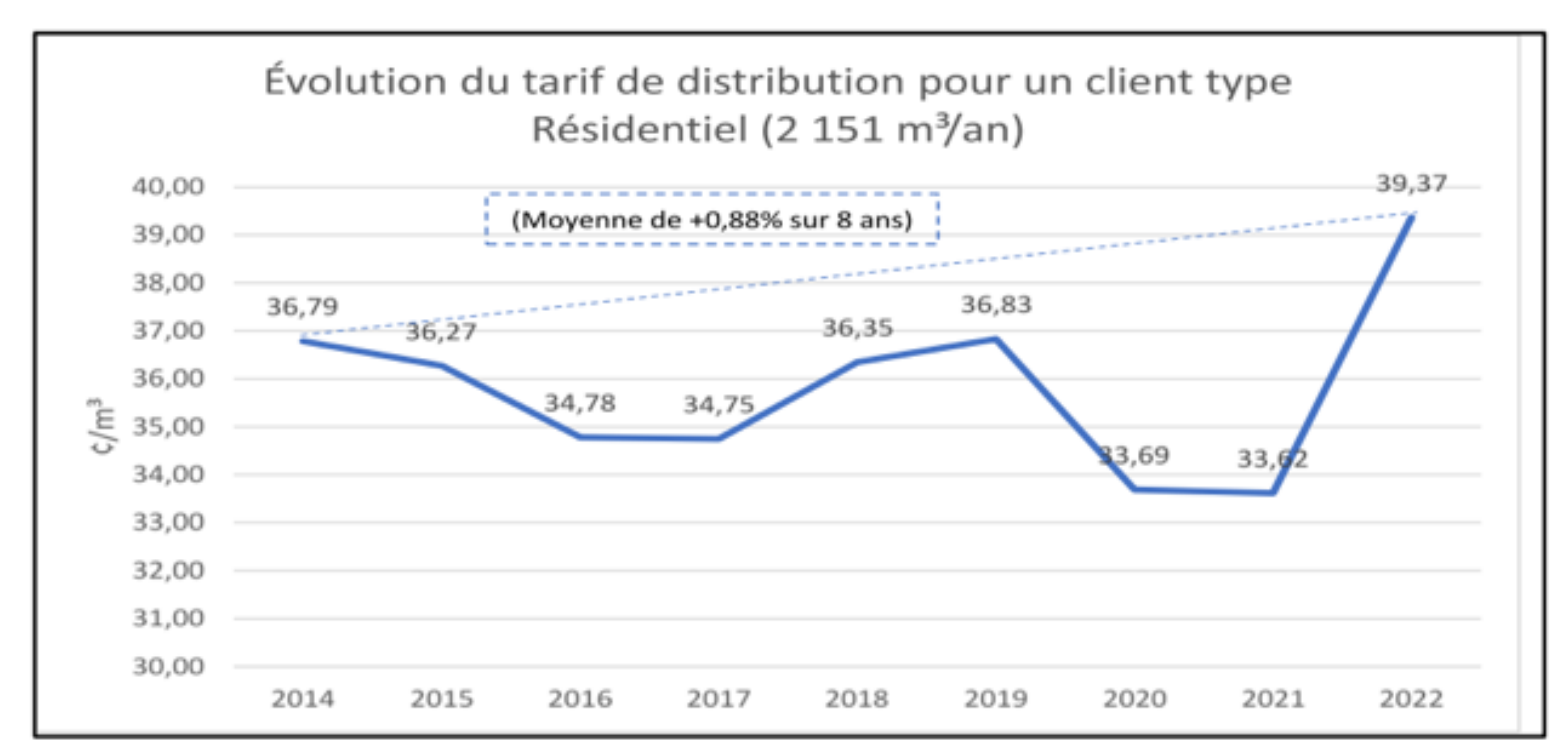

Lorsqu'une baisse importante du tarif de distribution d'Énergir est survenue en 2020 (de quelque 8,71%), celle-ci n'a pas été étalée dans le temps.

Certes la proposition d'Énergir pour 2021-2022 amènerait une hausse moyenne du tarif de distribution d'un client-type résidentiel de seulement +0,88%/an sur 8 ans. Mais cette même augmentation sur 8 ans ne serait également que de +1,59%/an sur 8 ans (soit toujours moindre que le taux d'inflation) si l'on ne reportait pas aux années ultérieures une partie de la hausse normalement applicable à 2021-2022.

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

2 – Les charges de 2021-202 et l'étalement de l'impact tarifaire proposé par Énergir

RECOMMANDATION NO. 2.1
LA MODIFICATION DE LA PÉRIODE D'ÉTALEMENT DE TROIS COMPTES DE FRAIS REPORTÉS (CFR)

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de refuser la proposition d'Énergir de modifier de façon exceptionnelle, en 2021-2022, les périodes d'amortissement de trois de ses comptes de frais reportés (CFR) pour atténuer la hausse tarifaire de cette seule année. Une telle modification ponctuelle à court terme serait non conforme aux principes régulatoires, en plus d'être imprudente.

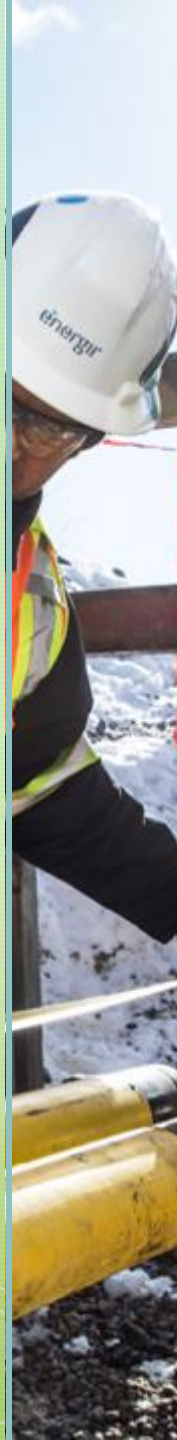

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

3 – LES MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR ÉNERGIRÀ SON PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ)

Volet de la nouvelle construction efficace proposé par Énergir

Graphique 4: Effets de la réglementation et des ajustements proposés sur les budgets d'aide financière pour les mesures d'économies d'énergie du volet *Nouvelle construction efficace* (M$)

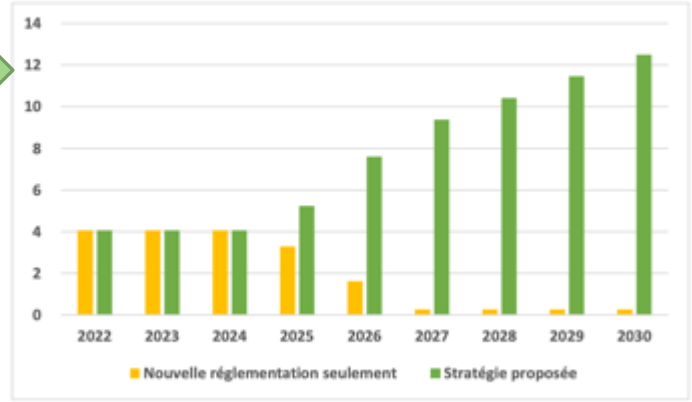

Tableau 1 : Budgets totaux 2019-2023 (M$)[4]

Programme	Prévision 2018-2019	Prévision 2019-2020	Prévision 2020-2021	Prévision 2021-2022	Prévision 2022-2023	Total 2019-2023
Appareils efficaces - résidentiel	1,3	1,4	1,4	1,5	1,6	7,2
Soutien MFR	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	1,1
Appareils efficaces - Affaires	7,5	7,8	7,9	8,0	7,9	39,1
Construction et rénovation efficaces	5,2	5,5	5,7	6,1	5,9	28,4
Diagnostics et mise en œuvre efficaces	8,9	9,7	10,6	11,7	13,0	53,9
Énergie renouvelable	2,0	2,3	2,4	2,5	2,8	11,9
Innovation efficace	0,4	0,8	1,0	1,2	1,3	4,7
Sensibilisation	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	3,1
Total	26,2	28,4	29,8	31,8	33,4	149,5

Deviendra bientôt le volet le plus important du PGÉE

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

3 – LES MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR ÉNERGIRÀ SON PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ)

Ce volet est important car les bâtiments représentent 13% des émissions de gaz à effet de serre au Canada

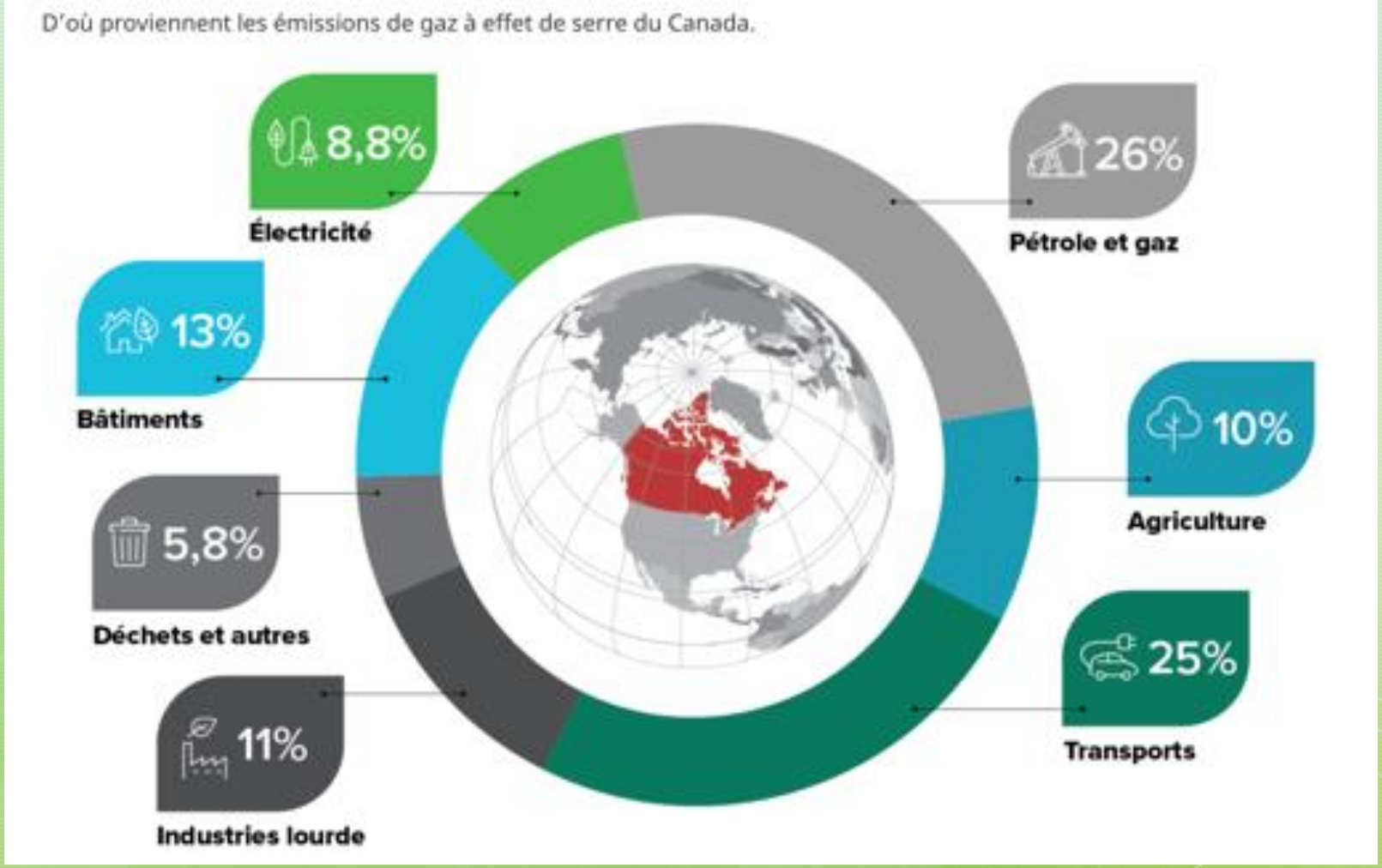

https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/reduire-emissions.html

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

3 – LES MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR ÉNERGIRÀ SON PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ)

RECOMMANDATION NO. 2.2
LE VOLET NOUVELLE CONSTRUCTION EFFICACE DU PROGRAMME CONSTRUCTION ET RÉNOVATION EFFICACES DU SECTEUR COMMERCIAL-INSTITUTIONNEL (CI) DU PGEÉ D'ÉNERGIR

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'accepter la modification du PGEÉ proposée par Énergir quant au *Volet de la nouvelle construction efficace* du *Programme Construction et rénovation efficaces* du secteur commercial-institutionnel (en tenant compte tel que proposé par elle d'un bâtiment de référence régi par le *Code de la construction* de 2020), mais en modifiant aussi les modalités de l'aide offerte de manière à ne pas se contenter de récompenser le dépassement de 5% de la performance du bâtiment de référence (qui devrait elle-même être ajustée tel que recommandé par WSP de manière à tenir compte de la performance électrique et de la densité d'éclairage) avec plafonnement, mais aussi d'accorder une aide plus importante aux participants qui sont prêts à accroître encore davantage leur performance énergétique, notamment en suivant *Bâtiment Carbone Zéro (BCZ)*.

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

4 – L'INDICE DE PERFORMANCE GES

RECOMMANDATION NO. 3

Nous félicitons Énergir pour son orientation consistant à favoriser les réductions d'émissions de GES qu'elle réaliserait elle-même plutôt que de prévoir que celles-ci puissent simplement être réalisées à 100% par des achats de crédits compensatoires d'émissions.

Nous recommandons toutefois à la Régie de spécifier, dans sa décision, que les réductions d'émissions de GES qu'Énergir réaliserait elle-même ne seraient admissibles que si elles respectent **« le critère d'additionnalité »** (c'est-à-dire qu'elles iraient au-delà de ce qui est déjà requis par loi ou règlement et au-delà de ce qui se réaliserait déjà sans avoir un nouveau « projet » de réduction de GES) :

- Les projets de scope 1, 2 ou 3 devraient donc être des projets qui ne sont pas déjà exigés par loi ou règlement ou qui ne se réaliseraient pas déjà par eux-mêmes. (Mais nous reconnaissons cependant qu'un projet de télétravail ou de travail hybride auprès des employés et cadres d'Énergir se qualifierait bel et bien comme « projet » récurrent admissible, comme Énergir l'envisage).
- Les achats admissibles de GNR par Énergir seraient uniquement ceux qui surviendraient en sus de la demande des « clients volontaires » et non en remplacement de la desserte de cette demande. Énergir ne devrait donc pas s'auto-qualifier de « client volontaire » en compétition avec les autres.

Notez que, symétriquement, le gouvernement du Québec requiert déjà que les *« crédits compensatoires »* ne soient admissibles que s'ils respectent **« le critère d'additionnalité »**: https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/credits-compensatoires/definitions.htm

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

4 – L'INDICE DE PERFORMANCE GES

RECOMMANDATION NO. 3 - SUITE

Nous recommandons aussi de maintenir de façon transitoire, aux fins de l'indice de performance GES pour l'année 2021-2022, la cible de 350 tonnes équivalentes de CO_2 dont:

- 250 t proviendraient d'Énergir elle-même tel que celle-ci le propose, et
- 100 t pourraient provenir de toute source y compris de l'achat de crédits compensatoires par Énergir comme antérieurement.

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

Merci.

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique